



Informations sur le calendrier électoral 2023

Suite à différents messages reçus concernant le calendrier des élections, la Commission électorale s'est réunie le 4 septembre 2023.

La Commission a constaté que les projets de code et de calendrier soumis au vote du Comité du 12 décembre 2022 différaient de ceux qui avaient été publiés sur le site de France Galop.

Il convient donc de rétablir le calendrier voté par le Comité sauf en ses trois dernières dates (envoi des codes et dates des votes) pour lesquelles le principe d'un alignement avec le calendrier du Trot avait été acté par ce même Comité.

Le calendrier ainsi en vigueur permet :

- de maintenir les échéances d'éligibilité et de droit de vote initialement prévues,
- de maintenir la durée de campagne initialement prévue et de veiller à ce que tous les courants de pensée puissent s'exprimer,
- d'adapter la durée du vote aux moyens électroniques en combinant jours fériés et chômés.

Le calendrier et le code électoral seront publiés ce jour sur le site de France Galop et consultables dans une rubrique dédiée présentée sur la page d'accueil [ICI](#)

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 06 30 41 85 89